

### **Chemin de la Combe Macon - Echange de terrain avec la SCI Villa des Tilleuls**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Au cours de l'enquête publique de mars-avril 1995 portant sur le Plan d'Occupation des Sols secteur Nord, la SCI Villa des Tilleuls a souhaité la modification partielle du tracé du chemin de la Combe Macon au départ du chemin des Dessus de Chailluz. Cette modification a été approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 15 mai 1995.

La SCI Villa des Tilleuls ayant réalisé à ses frais la nouvelle voie, il peut être procédé à l'échange de terrain.

La Ville de Besançon cède à la SCI une parcelle de 615 m<sup>2</sup> (partie déclassée du chemin de la Combe Macon). En contre échange, la SCI Villa des Tilleuls cède diverses parcelles (nouvelle voie) pour une contenance totale de 1 603 m<sup>2</sup>.

L'échange se fera sans soulte. Les frais d'acte seront à la charge de la SCI.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser l'échange aux conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 9 janvier 1997.*